

SIDEGAV

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION
D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ
DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDEGAV EXERCICE 2017

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2017

Art.L.5211-39 du CGCT

SIVOM – SIVU – SYNDICATS MIXTES (L 5711-1 du C.G.C.T.)

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Nom du groupement	S.I.D.E.G.A.V. – Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'arrondissement de Valenciennes
Date de création	1970
Commune siège	ANZIN
Communes membres	82 communes de l'arrondissement de Valenciennes
Population totale concernée	350 000 habitants
Nom du président	Monsieur Pierre Michel BERNARD
Nom des vice-présidents	8 vice-présidents : MM. KOLLER, PIGE, RAHEM, DERUELLE, GALIO, GREGOR, Mme DESAINT, TONDEUR
Membres du bureau	Les 8 vice-présidents repris ci-dessus + 8 membres : MM. TRZAN, Mme MASSART, SYBILLE, MARTIN, FROMONT, STIEVENARD, Mme PETIT, DELCROIX

DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

Mode de financement	<p>Contributions budgétaires (depuis la signature des contrats de concession avec ERDF et GRDF)</p> <ul style="list-style-type: none">↳ Redevances R1 versées au SIDEHAV par les concessionnaires ERDF et GRDF pour le fonctionnement du syndicat↳ Redevance R2 versée par le concessionnaire ERDF au syndicat pour des travaux réalisés en éclairage public et en électricité à N-2 et dont la somme est majoritairement reversée aux communes bénéficiaires↳ Article 8 de la concession soit 220 000.00 € HT relatif à la participation de ERDF à hauteur de 40 % HT des travaux d'esthétisme du réseau de distribution électrique↳ Participation des communes à hauteur de 60 % HT des travaux d'esthétisme du réseau de distribution électrique↳ Participation du FACE à hauteur de 80 % HT des travaux d'électrification en milieu rural↳ Perception depuis 2012 par le SIDEHAV de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et reversement de 90 % à ces mêmes communes.
Redevances et taxes perçues sur l'utilisateur	NEANT

LISTE DES TRAVAUX « ARTICLE 8 » REALISES EN 2017

COMMUNES	TRAVAUX REALISES	Montant des travaux soumis à l'article 8 (en € HT)	Montant participation Article 8 (en € HT)
ANZIN	Rue Waldeck Rousseau (phase 2)	74 894.57 €	29 957.83 €
BELLAING	Rue Gras	122 226.30 €	48 890.52 €
CONDE SUR ESCAUT	Cité des Acacias Nouvelle, rue des Alouettes, rue des Berguonettes, rue des Colverts, rue des Draines	150 000.00 €	60 000.00 €
HAULCHIN	Place de la Mairie	83 522.12 €	33 408.85 €
MORTAGNE DU NORD	Rue de la Brelière	75 979.56 €	30 391.82 €
PROUVY	Rue la Fontaine – rue du Lieutenant Colin	92 575.57 €	37 030.23 €
SAINT AMAND LES EAUX	Grand Place (façade ouest)	39 071.66 €	15 628.66 €
Montant total de l'enveloppe article 8 pour 2017 en € HT		550 000.00 €	220 000.00 €
Montant total des travaux article 8 pour 2017 en € HT		638 269.78 €	255 307.91 €
MONTANT DE L'ENVELOPPE TOUJOURS DISPONIBLE EN € HT		- 88 269.78 €	- 35 307.91 €

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE REALISES EN 2017

COMMUNES	TRAVAUX REALISES		
MASTAING	Création d'un poste préfabriqué 100 kVA pour l'alimentation du tarif jaune du GAEC BLIN à Mastaing	EXTENSION	63 181.32 €
NOYELLES SUR SELLE	Création nouveau départ H61 grande rue	RENFORCEMENT	16 113.59 €

EXERCICE DES COMPETENCES AU COURS DE L'ANNEE 2017

Date de la prise de compétence	COMPETENCES OBLIGATOIRES	MODE DE GESTION	REALISATIONS EFFECTUEES
1970	Délégation au syndicat de l'exercice des droits résultant pour les collectivités locales de la loi du 8.4.1946 sur la nationalisation de gaz et de l'électricité		
28.12.1996	Mise en application du nouveau cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique (durée 30 ans)	→	<p>Contrôle de l'exécution du contrat de concession d'électricité du SIDEGAV par un bureau d'études + mission d'assistance administrative, technique et financière</p>
29.11.1997	Mise en application du nouveau cahier des charges de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel (durée 30 ans)	→	<p>Contrôle de l'exécution du contrat de concession pour le gaz du SIDEGAV par un bureau d'études + mission d'assistance administrative, technique et financière</p>
01.06.2007	Reprise par le Syndicat de la maîtrise d'ouvrages esthétique réseaux	→	<p>marché passé avec la société SATELEC pour la réalisation, auprès des 82 communes, d'études et de travaux qui portent sur les lignes basse et haute tensions catégorie A, les postes de transformation, le renforcement, l'effacement du réseau et les branchements</p>
01.01.2012	Perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité en lieu de et place des communes de moins de 2 000 habitants	→	<p>reversement de 90 % de la TCFE aux communes de moins de 2 000 habitants</p>
01.01.2013	Fusion des 3 syndicats d'électrification : SIDEGAV, syndicat intercommunal d'électrification de Marquette en Ostrevant (SIEM) et syndicat intercommunal d'électrification de la basse vallée de l'Escaut et de la Scarpe (SIEBVES).		

Date de la prise de compétence	COMPETENCES EN CAS DE SYNDICAT A LA CARTE	MODE DE GESTION	REALISATIONS EFFECTUEES

BIENS MIS A DISPOSITION

DESCRIPTIF	DATE PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION

LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES
(acquis par le syndicat)

DESCRIPTIF	DATE D'ACQUISITION	FINANCEMENT
Fauteuil confort VENITIA	2008	261.92
Véhicule	2014	23 749.50
tablette	2017	1 248.00
TOTAL		25 259.42

PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

LISTE DES MISES A DISPOSITION	DATE DES PROCES-VERBAUX	STATUT	MISSION

PERSONNEL RECRUTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DATE DE RECRUTEMENT	STATUT	CATEGORIE	MISSION
01.02.1996 01.03.2007 01.01.2016	Personnel titulaire à temps non complet	A, B et C	Secrétariat et comptabilité

TOTAL EFFECTIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL : 3